

Séance
ordinaire du 18
février 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME (18^e)
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE
20 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2, *absence motivée*
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que six (6) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Claude Gagnon, directeur des ressources humaines et de l'urbanisme et Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.02.69

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de madame Annie Blais, conseillère du district 2. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.02.70

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Motion de félicitation à Louis-Philippe Roy.
4. Motion de félicitations au Club de natation les Espadons Porlier.

FINANCES

5. Adoption du règlement d'emprunt 2019-1406 décrétant un emprunt de 1 934 000 \$ et une dépense de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne.

6. Adjudication d'un mandat à la firme Mallette pour les audits des états financiers et consolidation des organismes du périmètre comptables.
7. Autorisation de financement temporaire pour le projet de construction d'un nouvel aréna.
8. Autorisation de versement des dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Autorisation d'affichage des emplois étudiants pour l'été 2019.
10. Autorisation de formation à la greffière et au superviseur à l'approvisionnement.
11. Autorisation de participation à une conférence de l'AQAIRS.

LOISIRS

12. Adjudication d'un contrat à la Vitrierie de Mont-Joli.
13. Avis de motion d'un règlement établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables.
14. Dépôt du projet de règlement 2019-1407 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables.
15. Adjudication d'un contrat pour une activité à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers dans le cadre du mois de la nutrition.
16. Adjudication d'un contrat pour une activité à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers dans le cadre de la semaine de la santé mentale.
17. Désignation des membres siégeant sur le comité ad hoc pour la Politique d'intégration des arts à l'architecture dans le dossier du nouvel aréna.
18. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation de la semaine de relâche.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Dépôt du projet de règlement 2019-1405 modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
20. Avis de motion d'un règlement autorisant le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.
21. Dépôt du projet de règlement 2019-1410 autorisant le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

TRAVAUX PUBLICS

22. Autorisation de réparation de la chenillette bombardier.
23. Autorisation de signature et modification du répondant pour la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

URBANISME

24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1139 à 1143, boulevard Jacques-Cartier.
25. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage.

26. Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1408 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

27. Affaires nouvelles

28. Période de questions.

29. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

19.02.71

MOTION DE FÉLICITATIONS À LOUIS-PHILIPPE ROY

Le Mont-Jolien Louis-Philippe Roy, qui évolue dans le circuit professionnel de course de chevaux sous harnais à Toronto, a reçu dernièrement le Prix O'Brien du meilleur conducteur au Canada.

Le conducteur de chevaux a réalisé les meilleurs gains tant en termes de victoires que de bourses.

Depuis sa première victoire sur le circuit professionnel à Trois-Rivières, en 2014, le Mont-Jolien de 29 ans a connu une montée spectaculaire. En l'espace de quatre ans à peine, il est devenu le meilleur conducteur au pays.

Le jeune homme de 29 ans conduit les chevaux de plusieurs propriétaires, dont Richard Moreau, gagnant pour une sixième année consécutive du titre d'entraîneur de l'année au Canada.

Louis-Philippe Roy tient son amour des chevaux de son père Jean-Marc Roy et de son grand-père, feu Jean-Marie Roy, deux passionnés également de courses de chevaux sous harnais.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Louis-Philippe Roy pour l'obtention du prix O'Brien.

19.02.72

MOTION DE FÉLICITATIONS AU CLUB DE NATATION LES ESPADONS PORLIER

Le 5 février avait lieu à Gaspé la 2^e compétition régionale de l'année où quatre des nageurs du club de natation Les Espadons Porlier figuraient parmi les 120 participants de tout l'Est-du-Québec.

Simon Morin, Emmie Corbin, Marc-Antoine Rioux et Julia Nadeau ont décroché au total six médailles et réalisé de nouveaux records personnels lors de cette compétition.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du Club de natation Les Espadons Porlier pour les performances de quatre de leurs nageurs, à Gaspé, le 5 février dernier.

FINANCES

19.02.73

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1406 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 934 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 2 234 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2019-1406 décrétant un emprunt de 1 934 000 \$ et une dépense de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

Le règlement d'emprunt 2019-1406 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 934 000 \$ pour financer la construction d'une caserne de pompiers neuve. Le coût total des travaux est estimé à 2 234 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Pour pourvoir au paiement de la différence entre les dépenses engagées et autorisées en vertu du présent règlement et le montant de l'emprunt contracté, le conseil est autorisé à approprier un montant de 300 000 \$ de son surplus affecté « construction d'une caserne ».

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage de mercredi 20 février 2019 afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Outre les coûts de préparation du règlement, de la publication de l'avis public par la Loi pour l'avis aux personnes habiles à voter et l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.02.74

ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR LES AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS ET CONSOLIDATION DES ORGANISMES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi le mandat pour les audits des états financiers pour les années 2018, 2019 et 2020 au coût de 11 430 \$ par année et la consolidation des organismes du périmètre comptable de la Ville, si besoin, au coût de 1 345 \$ par année.

19.02.75

AUTORISATION DE FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault et appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un financement temporaire au montant de 10 758 000 \$ suivant le règlement d'emprunt 2018-1387 décrétant une dépense au montant de 11 558 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de La Mitis.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy maire et Steve Corneau, directeur des finances et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents afférents au financement temporaire avec la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de La Mitis.

19.02.76

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Fondation Canadienne du rein	Campagne de financement Porte à porte	25 mars au 30 avril
Harmonie Norjoli	Participation à un Concours	50\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.02.77 **AUTORISATION D’AFFICHAGE DES EMPLOIS ÉTUDIANTS POUR L’ÉTÉ 2019**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage des emplois étudiants pour l'été 2019 :

- **Au service des travaux publics** : 6 étudiants
- **Au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire** : 11 étudiants.
- **Au service incendie** : 4 étudiants.

19.02.78 **AUTORISATION DE FORMATION À LA GREFFIÈRE ET AU SUPERVISEUR À L’APPROVISIONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière et monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement à suivre une formation intitulée Projet de loi no 122 : aspects juridiques, pratiques et stratégiques des nouveaux outils contractuels municipaux incluant la mise à jour du PL 155, qui aura lieu le 12 avril prochain à Rivière-du-Loup, et ce, au coût de 465 \$ chacun plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise le paiement des frais de déplacement.

19.02.79 **AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE L’AQAIRS**

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) présente sa 42e conférence sur le thème « L’AQAIRS, des installations en évolution » du 28 au 31 mai 2019 à Laval;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Lévesque à prendre part à la 42e conférence de l’AQAIRS à Laval du 28 au 31 mai 2019. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 425 \$, plus les taxes, ainsi que les frais de transport, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget du service.

LOISIRS

19.02.80 **ADJUDICATION D’UN CONTRAT À LA VITRERIE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une porte vitrée thermos avec barre panique à la piscine Gervais Rioux, à la Vitrerie de Mont-Joli, et ce, au coût de 5 177.77\$ plus les taxes.

19.02.81 **AVIS DE MOTION D’UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D’AIDE POUR L’UTILISATION DE COUCHES LAVABLES**

Item retiré.

19.02.82 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1407 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Item retiré.

19.02.83 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS DANS LE CADRE DU MOIS DE LA NUTRITION

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un contrat à madame Avrile Gagné, nutritionniste, pour une conférence sur l'alimentation afin d'avoir plus d'énergie et de concentration au travail qui se tiendra le 27 mars 2019 à 19h, et ce, au coût de 275 \$.

19.02.84 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un contrat à monsieur Gratien Bergeron pour une conférence sur la bipolarité intitulée « Il n'y a pas pire prison que soi-même » qui se tiendra le 8 mai à 19h, et ce, au coût de 145 \$.

19.02.85 DÉSIGNATION DES MEMBRES SIÉGEANT SUR LE COMITÉ AD HOC POUR LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DANS LE DOSSIER DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les personnes suivantes à siéger sur le comité ad hoc pour la politique d'intégration des arts à l'architecture dans le dossier du nouvel aréna : mesdames Kathleen Bossé comme représentante de la Ville de Mont-Joli et Josée Lévesque comme observatrice ainsi que monsieur Alain Thibault, comme représentant des usagers.

19.02.86 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 6300 \$ plus taxes pour diverses activités d'animation et de jeux offertes dans le cadre de la semaine de relâche par le service des loisirs et de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.02.87 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-1330 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2019-1405 modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce règlement modifie l'annexe A du règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.02.88 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LE SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant le surveillant d'une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

19.02.89 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1410 AUTORISANT LE SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2019-1410 autorisant le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

Le Code de sécurité routière autorise une municipalité à autoriser, sur tout ou en partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

TRAVAUX PUBLICS

19.02.90 AUTORISATION DE RÉPARATION DE LA CHENILLETTE BOMBARDIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réparation de la chenillette bombardier par ADF Diesel pour un montant de 21 900 \$ plus les taxes.

19.02.91 AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODIFICATION DU RÉPONDANT POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a présenté une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léo Caron, qui avait été mandaté pour ce dossier, est maintenant à la retraite et que la Ville désire mandater le directeur du service des travaux publics pour ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Marc-André Roy, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Mont-Joli dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

URBANISME

19.02.92 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1139 À 1143, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure afin de subdiviser le terrain et l'immeuble du 1139 à 1143, boulevard Jacques-Cartier;

1139, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 24,15 m
Superficie : 661.0 m²

1141, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 12.83 m
Superficie : 352,3 m²

1143, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 23.98 m
Superficie : 658.8 m²

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 40 mètres et une superficie minimale de 900 m²;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 30 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Ouellet.

19.02.93 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.02.94 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-1408 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Tibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1408 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.02.95 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

19.02.96 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.02.97 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière

BROUILLON